



La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication rassemble 27 organisations professionnelles des industries électro technologiques. Elle représente une filière élargie de plus de 8 500 entreprises dans le domaine de la production, de la distribution et de la mise en œuvre des produits technologiques. La production industrielle du secteur compte près de 300 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 71 Mds€ dont 45 % à l'export. La FIEEC est membre de l'ORGALIME, de FRANCE INDUSTRIE, du MEDEF, de la CPME et de l'UIMM.

Ce cahier d'acteur a été rédigé avec l'ensemble des membres de la FIEEC.

Contact : [pgotteland@fieec.fr](mailto:pgotteland@fieec.fr)

## Le point de vue de la FIEEC sur la PPE

### EN BREF

La FIEEC soutient l'ambition de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et d'accélération de la transition énergétique, notamment par la sobriété et l'évolution du mix énergétique proposés dans le projet de PPE.

Partenaires de cette transition, ses entreprises proposent des matériels nécessaires pour le développement et le renouvellement des réseaux de transport et de distribution électriques et des solutions décarbonées, basées sur la performance énergétique, l'optimisation des besoins et la flexibilité. Par l'innovation, la filière permet une diminution de l'impact des produits dans la fabrication et l'usage.

Cependant, le projet de PPE pourrait être ajusté afin de gagner en précision, en réalisme et en complétude. Les objectifs d'électrification devraient être déclinés opérationnellement et à long terme pour favoriser l'investissement, avec un prix de l'électricité décarbonée compétitif. En matière de financement, en particulier dans la rénovation du bâtiment, les aides doivent être stabilisées et l'investissement privé fortement mobilisé. Enfin, les pouvoirs publics doivent fermement s'imposer le respect des objectifs de la PPE.

# Position de la FIEEC

## *Soutenir l'évolution du réseau électrique*

Pour atteindre la neutralité carbone, l'électrification est un défi sociétal et industriel pour les prochaines décennies. Au-delà des ambitions de la PPE, la SFEC nécessite une continuité politique forte. Pour réussir notre transition énergétique et recouvrer notre souveraineté énergétique, il convient de mettre en place les conditions de bon développement et renouvellement de nos réseaux de transports et de distribution de l'électricité. Compte tenu du niveau d'investissement pour atteindre ces objectifs et adapter le réseau (énergies renouvelables, décentralisation, flexibilité etc.), la stratégie doit offrir des garanties long terme pour donner de la visibilité et de la sécurité aux investisseurs, en grande partie privés. L'octroi des budgets structurels nécessaires ne peut se faire que si les entreprises disposent de garanties qu'ils seront amortis car utiles et pertinents.

En parallèle, la PPE doit, outre les objectifs de production d'électricité, inclure plus précisément les enjeux d'électrification des usages. À horizon 2050, l'écart entre la part actuelle de l'électricité dans notre mix énergétique et celle visée est très important. Pour combler ce fossé, la PPE doit comporter un volet stratégique détaillé sur l'électrification des usages, accompagné d'une prise de parole forte des pouvoirs publics. Il doit préciser comment cette transition s'opérera dans chaque secteur, avec des objectifs clairs, mesurables et adaptés aux différents horizons temporels. Ces sous-objectifs doivent être ajustés en fonction des spécificités de chaque domaine : transports, industrie, bâtiment... tout en précisant la part d'effort devant relever de la sobriété ou de l'efficacité énergétique.

Cette électrification, pour être bas-carbone, doit également reposer sur une adaptation du réseau et de sa gestion. Ce réseau doit prendre en compte une multiplication du

nombre de sources de production d'électricité et gérer leur variabilité. Sa gestion optimisée passe par la mutualisation et la diversification des ressources locales, permettant de mieux répondre à la consommation hétérogène et d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande. Il est également pertinent de libérer l'autoconsommation collective, levier important pour réduire les besoins en infrastructure de transport d'électricité. En outre, la gestion des flux électriques dans le secteur tertiaire pourrait être améliorée en regroupant les points de comptage de consommation. Enfin, les dispositifs de stockage et les outils de gestion flexible (smart grids) doivent être plus fortement encouragés pour permettre l'effacement de la demande.

## *Garantir les conditions d'une transition industrielle pérenne*

La transition énergétique doit impérativement s'accompagner d'une réindustrialisation de la France. La décarbonation de l'économie doit rimer avec compétitivité industrielle. L'un des enjeux majeurs réside dans la disponibilité de l'électricité décarbonée à un prix bas, pour préserver la compétitivité des industries françaises à l'international. Par ailleurs, la FIEEC soutient de nombreuses pistes de décarbonation de l'industrie présentées dans la PPE : la récupération de la chaleur fatale ou le soutien à la modernisation des équipements industriels sont des pistes à privilégier. Le crédit d'impôt « investissement industrie verte » devrait donc être renforcé afin d'inciter les entreprises à investir dans des technologies propres et des équipements durables.

## *Décarboner le bâtiment*

La rénovation et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont cruciales pour réduire l'empreinte carbone et améliorer la qualité et le confort. Il faut viser un bâtiment connecté et communicant, intégrant des solutions pour le confort d'été et un environnement

intérieur sain, pour répondre aux besoins des usagers et garantir une efficacité énergétique maximale.

Il est tout d'abord indispensable de renforcer les incitations financières pour la rénovation par geste, en complément des actions d'ampleur, et actionner les dispositions existantes telles l'IFC. Les gestes ciblés, comme le remplacement d'équipements de chauffage, l'installation ou l'amélioration de la ventilation mécanique, et la modernisation du système de pilotage du bâtiment sont des leviers significatifs pour réduire les besoins énergétiques des bâtiments : ils doivent être considérés comme des actions de rénovation à part entière, même si réalisées progressivement, telles qu'évoqué dans le plan PAC. Le développement des flexibilités de la consommation à grande échelle ne pourra se faire que par la massification du pilotage électrique (centralisé ou embarqué) dans le bâtiment. Un des prérequis à son émergence est la mise disposition des signaux tarifaires par des canaux de transmission des données d'accès simple et automatisés tels que des services informatisés de type API. Dans un contexte de pouvoir d'achat et de finances publiques limités, les incitations doivent perdurer pour permettre aux ménages modestes de réaliser des rénovations progressives et accessibles.

Pour mieux appréhender la rénovation par geste, la FIEEC recommande également d'améliorer la méthode de calcul du DPE. Une approche évolutive évaluerait et prendrait en compte la performance énergétique des équipements installés dans les bâtiments (chauffage, ventilation mécanique, eau-chaude sanitaire), afin de recommander des évolutions technologiques pertinentes. Le DPE reflèterait précisément l'état énergétique, permettrait aux locataires et propriétaires de mieux anticiper les coûts de fonctionnement et d'envisager les rénovations nécessaires.

Il faudrait affiner les obligations de

rénovation pour les logements locatifs, en particulier dans les copropriétés. Ces bâtiments, souvent plus anciens et difficiles à rénover, ont besoin d'un accompagnement spécifique pour la mise en œuvre des travaux et le remplacement des équipements anciens. Les dispositifs de soutien par des fonds publics sont essentiels pour encourager les propriétaires.

### **Financer la transition du bâtiment**

Le message principal de la FIEEC est celui de stabilité et lisibilité des mécanismes d'aides au financement de la rénovation énergétique. L'instabilité dissuade les bénéficiaires de solliciter ces aides, diminuant de fait leurs capacités financières à réaliser des travaux de rénovation.

Ma Prime Rénov' (MPR) reste un outil essentiel, mais à optimiser. D'une part, plusieurs opérations devraient être intégrées au dispositif, notamment le matériel visant à optimiser l'autoconsommation photovoltaïque (système de gestion, de suivi, batteries ...) et la ventilation simple-flux à débit modulé. D'autre part, le dispositif devrait être mis à jour pour mieux prendre en compte la mise en place d'un système de pilotage (embarqué ou centralisé) comme une étape à part entière de la rénovation. Troisièmement, il serait pertinent de prendre en compte le confort d'été et la dimension sanitaire des bâtiments. Enfin, il convient de simplifier les critères de la rénovation d'ampleur et de la rénovation par geste et, in fine, le nombre de travaux décarbonant réalisés et soutenus.

Les Certificats d'Economie d'Energie doivent également faire l'objet d'évolutions pour que les budgets alloués permettent une réelle décarbonation du bâtiment. L'harmonisation des critères entre ceux de MPR et des CEE permettrait d'améliorer le recours au dispositif. Dans le même temps, la lutte contre la fraude doit être renforcée, notamment par une rationalisation des contrôles. Cela valorisera les actions et le recours à du matériel et à des professionnels de qualité.

Enfin, plusieurs autres dispositifs de financement sont évoqués dans la PPE. Dans un souci d'utilisation efficace des deniers publics, la FIEEC recommande que l'Etat investisse aussi dans la communication et la sensibilisation des acteurs privés, afin de les inciter à investir également, car l'épargne française est importante. La mobilisation de tous les types de financeurs est cruciale pour atteindre les objectifs.

### **Coordonner les parties prenantes**

Les objectifs de la PPE concernant l'ensemble de la société, la FIEEC confirme la nécessaire implication de tous les grands corps qui la composent.

Les pouvoirs publics doivent être impliqués au même titre que les entreprises, voire plus, et faire preuve d'exemplarité. Cette cohérence entre les objectifs et les actions de la puissance publique doit s'imposer dans toutes leurs actions, surtout dans la commande publique et les activités normatives (éviter les injonctions contradictoires). La mise en œuvre décentralisée est soutenue par la FIEEC car elle permet une approche pragmatique et réaliste.

Enfin, ces évolutions s'appuient sur l'expertise de travailleurs compétents. Il est donc primordial d'investir massivement sur le développement des formations. Les entreprises doivent pouvoir compter sur une main d'œuvre qualifiée croissante dans les années à venir.

## **Conclusion**

**En tant que partenaire de la transition énergétique, la FIEEC soutient les objectifs de la PPE, bien que certains ajustements soient nécessaires à ce jour. Matérialiser les objectifs généraux par des propositions concrètes en matière d'électrification ou de rénovation du bâtiment et les décliner plus précisément à horizon 2050 permettrait de mettre en confiance les entreprises et donc de les impliquer davantage. Elle souhaite être associée aux travaux d'élaboration des politiques et réglementations sectorielles qui en découleront dans une dynamique constructive.**